

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 30 OCTOBRE 2013-

Présents : Messieurs LASSARA Michel, Maire – ROUSSET Maurice, Adjoint – GLAIZOL Denis, Adjoint- REGAL Philippe – OSTERNAUD Gilbert- MINODIER Florian - mesdames DESBOS Monique – CHANTIER Christiane -

Absents : – MONTET Marie-Luce , excusée -

Secrétaire de séance : - ROUSSET Maurice -

Objet : BAIL COMMERCIAL –

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les termes du bail commercial, consenti à Mme MALINGE Catherine pour l'exploitation d'un commerce de Charcuterie-fermière , situé au rez de chaussée de l'immeuble sis 115 rue centrale.

Le dit bail a été signé à compter du 1^{er} octobre 2011 pour une durée de 9 années.

Par courrier en date du 29 octobre 2013 , Madame MALINGE Catherine nous fait part de l'arrêt de son activité au 31 octobre 2013.

Par ailleurs , monsieur John LEJEUNE par courrier en date du 28 octobre 2013 nous fait part de son intention de reprendre en location les locaux laissés vacants par Mme MALINGE Catherine afin d'y installer son atelier agroalimentaire pour la confection de pâté végétaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les demandes ci-dessus exposées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire ,

Considérant qu'un repreneur s'est présenté pour occuper les locaux laissés vacants par Mme MALINGE Catherine,

Considérant l'état négatif des privilèges et nantissements délivré par le Tribunal de Commerce d'AUBENAS ,

- ✓ **Autorise monsieur le maire à signer la résiliation amiable, au 31 Octobre 2013, du bail commercial consenti à Madame MALINGE Catherine , en date du 01 octobre 2011.**
- ✓ **Charge monsieur le maire de conclure un nouveau bail avec monsieur John LEJEUNE aux conditions ci-après énoncées :**

A compter du 1^{er} novembre 2013 , un bail conclu sous la forme dérogatoire (ou bail précaire) sera conclu avec Monsieur John LEJEUNE pour une durée de 18 mois,

Le montant annuel du loyer est fixé à 5 040 € payable d'avance mensuellement,

Afin de faciliter l'installation de monsieur John LEJEUNE , le premier mois de location,(le mois de novembre 2013) aucun loyer ne lui sera réclamé. Les loyers commenceront à courir à compter du 1^{er} décembre 2013.

Le conseil municipal charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires et L' autorise à signer tout document s'y rapportant.

Objet : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle –

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ,

Considérant que les violents orages qui ont eu lieu les 22 et 23 octobre dernier, ont causé des dégâts parfois importants chez certains particuliers ,

Charge monsieur le maire de bien vouloir solliciter monsieur le Préfet de l'Ardèche pour que la commune soit reconnue zone sinistrée.

Le charge de toutes les démarches nécessaires

Objet : avenant n° 1 – marché réhabilitation réseau assainissement –

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2012-032 du 09 novembre 2012 l'autorisant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la société INGE4CM sis à ST DIDIER EN VELAY pour la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Ce marché comprenait :

- **Tranche ferme**

Etudes d'avant-projet (y compris topographie)

- **Tranche conditionnelle :**

Projet

Assistance contrats de travaux 2,00% (montant à définir suivant estimation travaux)

Direction de l'exécution des contrats de travaux 3.50% (montant suivant estimation travaux)

Assistance aux opérations de réception

- **Prestations complémentaires :**

Etudes foncières

Certaines missions n'étant pas forfaitaire mais liées au montant des travaux , leurs montants restaient à définir.

Les études étant terminés le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre, conformément à l'article III-1 de l'acte d'engagement du marché est fixé à 12 020.42€ H.T.

Le montant de l'estimation du projet est établi à 142 007.00 €HT.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- **Approuve l'avenant n° 1 fixant le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre à 12 020.42 €**
- **Autorise le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.**

Objet : remboursement et dons –

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'émettre 1 titre de recette pour l'encaissement de 2 chèques bancaires :

- 1 chèque d'un montant de 50 €émis par l'APPEL du Groupe Scolaire CHARLES DE FOUCAULD
- 1 chèque d'un montant de 47.28€émis par GROUPAMA Méditerranée pour le remboursement d'un trop perçu

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Autorise monsieur le maire à émettre les titres de recettes correspondants pour l'encaissement des 2 chèques ci-dessus désignés**
- **L'autorise à signer tout document se rapportant à cette opération**

Objet :vente de terrain –

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la zone artisanale communale située sur les lieux-dits « la treille et les Auches » comporte 3 lots .

Il informe le conseil qu'il a reçu une demande de la part de la SCI BEAUREGARD , sise 1825 route de Lamastre – 07270 EMPURANY à effet d'y installer un bâtiment industriel pour stocker son matériel professionnel.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- **Décide d'affecter à la SCI BEAUREGARD , représentée par monsieur Christian BONFILS, le lot n° 3 d'une surface de 1346 m2.**
- **Fixe le prix de vente à 1 euro le m2**
- **Autorise monsieur le maire à passer l'acte de vente en l'étude de Maître Pierre-Louis BARNAVON, notaire à LAMASTRE**
- **L'autorise à signer tout document relatif à cette opération**
- **Le charge de toutes les démarches nécessaires.**

Divers : adduction d'eau : des devis ont été demandés pour alimenter les hameaux de Saignol et Rocheyrolles .

Assainissement : les habitants du hameau de larra sollicitent un raccordement au réseau communal d'assainissement.

Maurice ROUSSET signale qu'il faudrait refaire quelques fossés et dégager les tas de terre qui se sont formés sur les routes par endroits.

Foyer des jeunes : le local est souvent dégradé et non-entretenu , réfléchir au mode de fonctionnement à adopter.

Mme et monsieur MAROIS ont transmis une demande de déclassement du chemin qui relie la route du Col du Perrier à la route des Vingtenoux et qui passe par chez eux. Le conseil demande plus de précisions.

A 22H37 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait le 14/11/2013

le Maire,